

Concours de maîtrise d'œuvre : le rôle de la commission technique

Le concours de maîtrise d'œuvre est une étape fondamentale (et souvent très attendue !) d'un projet de bâtiment. La préparation du jury de concours est indispensable à son bon déroulement. A ce titre, constituer une commission technique s'avère généralement un préalable incontournable pour le maître d'ouvrage. Florès vous explique pourquoi !

Pourquoi constituer une commission technique ?

Un jury de concours ne dure que quelques heures, généralement une demi-journée, parfois moins longtemps. Dans ce temps très restreint, il semble impensable de pouvoir analyser dans le détail l'ensemble des documents remis par les équipes. Aussi, et même si **aucune réglementation n'impose la mise en place d'une commission technique**, cette dernière constitue une aide très précieuse pour les membres du jury.

Le rôle de la commission technique est ainsi de **préparer les travaux du jury** en effectuant une analyse objective des candidatures ou offres. Il s'agit de passer au crible tous les aspects des dossiers : pour les candidatures il s'agira d'analyser les références, CV, composition de l'équipe etc. ; pour les offres, ce seront les plans, notices architecturale, fonctionnelle, technique, économique ou encore environnementale.

Cette analyse factuelle mais approfondie a pour but de mettre en lumière les caractéristiques principales des dossiers mais aussi les risques associés à chacun, afin d'éclairer le travail du jury. Elle se doit d'être objective et impartiale, et ce sans anticiper le jugement du jury.

Une équipe qualifiée et complémentaire

Les membres de la commission technique sont désignés par le maître d'ouvrage en fonction du projet et de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage**. Il n'y a donc pas de composition type** !

De manière générale, la commission technique est composée du **programmiste de l'opération** auquel peuvent s'ajouter des techniciens ou conseillers dont **l'expertise sera complémentaire** à celle du programmiste. On pourra, selon les cas, retrouver un économiste, les services en charge de la future exploitation du bâtiment, des représentants des utilisateurs, le service urbanisme de la commune, l'architecte-conseil, un contrôleur technique ou encore un coordinateur SPS.

Cette expertise doit aboutir à une vision claire et globale des projets. Il est important que les membres de la commission technique soient distincts des membres du jury afin de ne pas interférer dans le fonctionnement et les responsabilités de ce dernier.

Une organisation à anticiper

Le travail de la commission technique se déroule en plusieurs étapes : les dossiers sont d'abord analysés par chacun des membres puis la commission se réunit pour partager son analyse ; ensuite le rapporteur de la commission technique effectue un travail de synthèse ; enfin, il présente l'analyse de la commission en jury.

La réunion de la commission technique peut se dérouler sous la forme d'une réunion unique ou de plusieurs réunions thématiques, sur une durée variable, d'une demi-journée à 2 jours ou plus selon les projets. Là encore, pas de règle générique mais du sur-mesure !

L'analyse préalable des dossiers est indispensable pour nourrir les échanges et éviter que la commission ne se transforme en une séance de découverte des projets qui survolerait les sujets à traiter. Nous conseillons aux maîtres d'ouvrage de respecter une durée minimale de 3 semaines entre la remise des dossiers et la réunion de la commission technique.

Une mission cruciale orchestrée par le programmiste !

Vous l'aurez compris, **sans jamais se substituer à l'analyse du jury**, le travail cumulé des membres de la commission technique a pour objectif d'aboutir à une connaissance fine et globale des projets afin de faciliter les travaux du jury.

Ne pas faire appel à une commission technique, ou a minima à un travail d'analyse préalable par le programmiste de l'opération c'est, pour le jury, **prendre le risque de choisir une image plutôt qu'un projet dans sa globalité** et d'omettre les dimensions fonctionnelles, techniques, environnementales, économiques… autant d'aspect fondamentaux pour la réussite de l'opération.

Aussi, être membre d'une commission technique relève d'une réelle responsabilité qui ne laisse pas de place à l'improvisation. Présent depuis les études préalables, connaissant le site et le programme sur le bout des doigts et doté d'une vision globale du projet, le programmiste joue un rôle central au sein de la commission technique ! C'est ainsi généralement à lui que revient la mission de rapporteur de la commission technique. À ce titre, il reste un intervenant tout désigné pour présenter les candidatures ou offres aux membres du jury.

A.R.

Quelques articles Florès pour aller plus loin sur le concours de maîtrise d'œuvre :

- L'analyse des candidatures, un rendez-vous à ne pas manquer !
- Qu'est-ce que le programmiste peut apporter à l'AMO concours ?
- Refaites notre quizz sur le concours de maîtrise d'œuvre !